



La démocratie du nombre

En 2007, plusieurs pays organisent des élections. En France, au Mali, au Maroc, en Mauritanie, en Russie et au Sénégal, pour ne citer que ces pays, les électeurs sont appelés à se rendre aux urnes. Chaque année, des élections se déroulent sur les cinq continents. Cette multiplication des scrutins autorise les optimistes à affirmer que la démocratie s'est instaurée en tant que norme de gouvernement pour l'ensemble de l'humanité. Si la démocratie s'évaluait à l'aune du nombre de scrutins organisés, fussent-ils truqués, les faits leur donneraient raison. Malheureusement, ils omettent que la quantité ne constitue nullement un gage de qualité. L'organisation d'un scrutin ne signifie pas nécessairement que le pouvoir en place respecte les règles démocratiques. Tous les citoyens, sans distinctions de race, de sexe, de confession religieuse, de statut social, de pensée politique ou de préférence sexuelle, disposent-ils du droit de vote ? Peuvent-ils tous présenter leurs candidatures ? Est-ce que les autorités réservent le même traitement à tous les candidats ? Pourquoi les meetings et les manifestations des candidats de l'opposition sont-ils fréquemment interdits ? Au même moment, les candidats soutenus par

le pouvoir organisent leurs réunions avec leurs sympathisants. Ils obtiennent sans grandes difficultés le feu-vert des autorités. Ainsi va la démocratie du nombre, elle ne prête qu'aux riches.

De nombreuses organisations internationales supervisent les scrutins, notamment ceux organisés par les pays du Sud. Elles envoient sur place des observateurs, bien souvent d'anciens diplomates ou de hauts-fonctionnaires, pour s'assurer du respect des règles démocratiques. Ces hommes et ces femmes, déclarés experts en démocratie, ne qualifient jamais un scrutin d'"élection truquée". Même dans les cas les plus flagrants, ils se contentent de parler d'"irrégularités qui n'influent pas sur les résultats". Que des électeurs soient empêchés de voter, que les accès aux bureaux de vote soient rendus difficiles, voire impossibles, aux militants et sympathisants des candidats opposés à ceux du pouvoir et que les manipulations des listes électorales, même moins grossières, continuent de se produire ne constituent pas à leurs yeux des atteintes aux règles essentielles de la démocratie.

Aucune élection suivie par ces observateurs n'a été déclarée nulle car "entachée d'irrégularités" Par leurs silences, ils contribuent à mettre en péril la démocratie dont pourtant ils sont sensés être les gardiens



du temple. Gratifiés de titre *honoris causa* en raison de leur prétendue foi en les règles démocratiques, ils se muent – par leur mutisme et leur inaction – en cautions morales des personnes au pouvoir guère pressées de devoir céder leur place. Abdoulaye Wade est réélu président du Sénégal au premier tour du scrutin. Est-ce là une information ou la confirmation que la démocratie du nombre ne prête qu'aux riches ?

La campagne présidentielle qui se déroule actuellement en France donne, à chacun d'entre nous, l'occasion de devenir un observateur de la démocratie française. L'élection du futur président de la république s'immisce dans toutes les conversations. Dans la presse écrite, à la radio, à la télévision ou sur Internet, la campagne s'affiche partout. Les médias couvrent les meetings et les journalistes suivent les candidats, surtout ceux donnés favoris par les instituts de sondage, véritables bookmakers des intentions de vote.

Pourtant, selon la loi, la campagne électorale n'a pas encore démarré. Elle débutera officiellement le lundi 9 avril. En attendant, le Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA) se contente de recommander aux télévisions et aux radios le respect du principe d'équité et n'impose pas celui de l'égalité. Les règlements autorisent de la sorte un média à accorder un plus grand temps d'antenne à un

candidat dès lors que celui-ci justifie, par son positionnement dans les sondages ou par le score obtenu aux précédentes élections, d'un rôle de favori. Ainsi va la démocratie française ; elle aussi ne prête qu'aux riches.

Pendant cette période, TF1 diffuse une émission, intitulée *J'ai une question à vous poser*, au cours de laquelle les candidats à l'élection présidentielle répondent à cent questions posées par des électeurs choisis par la chaîne. Le premier numéro de l'émission est entièrement consacré aux questions destinées à Nicolas Sarkozy. Ségolène Royal lui succède pour le deuxième numéro. La première chaîne de télévision offre ainsi les premières places aux candidats de l'UMP et du PS, il est vrai les deux plus grands partis du pays. Jean Marie Le Pen, second à l'élection de 2002, a partagé le temps de l'émission avec Philippe de Villiers, Olivier Besancenot et Marie-Georges Buffet. François Bayrou a également été contraint de partager son temps d'émission avec d'autres candidats. Mais depuis qu'il est bien « noté » dans les sondages, les médias semblent lui accorder un peu plus d'attention. Peu d'électeurs connaissent les candidats Rachid Nekkaz et Gérard Schivardi car la démocratie française favorise ceux qui peuvent s'appuyer sur la force du nombre.

Selon le code électoral français, pour pouvoir se présenter, le candidat doit obtenir



le parrainage de cinq cents élus. Les candidats de l'UMP et du PS récoltent en quarante-huit heures les signatures requises. Ils s'appuient pour cela sur la force de leur parti. Rien de plus normal. Par contre les candidats des petits partis et les indépendants rencontrent de nombreuses difficultés à obtenir les signatures nécessaires pour valider leurs candidatures. D'autant plus que l'UMP et le PS exercent des pressions sur les maires, même ceux sans étiquette, pour qu'ils n'accordent pas leurs signatures aux autres candidats. Même Dominique Voynet, candidate du parti des Verts, personnage politique important, présente à l'élection présidentielle de 1995, ancienne ministre de l'Aménagement du territoire et de l'Environnement sous le gouvernement de Lionel Jospin et sénatrice, peine à obtenir les cinq cents signatures.

Cette règle antidémocratique donne l'occasion inespérée à Jean-Marie Le Pen d'endosser le rôle de l'homme politique persécuté par le pouvoir et ses affidés. L'homme au cœur sombre use et abuse de la théorie du complot. Il affirme que des maires refusent de lui accorder leurs signatures de peur de perdre les subventions octroyées par les conseils régionaux. Jean-Marie Le Pen finira certainement par obtenir les cinq cents signatures. Il est juste insupportable qu'un homme comme lui puisse accuser, à juste titre,

la république de violer les règles de la démocratie. D'autant plus que ce candidat a obtenu, malgré le front républicain et démocratique créé pour justement l'empêcher d'accéder au pouvoir, 18% des voix au second tour de la dernière présidentielle. Qu'on le veuille ou non, cet homme, qui a bâti son programme politique et économique sur la différence et le rejet de tout ce qui provient de l'étranger, dispose d'un électorat important et fidèle. Rien ni personne ne devrait l'empêcher de participer à l'élection présidentielle.

En réalité, sans se l'avouer, la France, à l'instar des États-Unis et de la Grande-Bretagne, a institué la bipolarisation de sa vie politique. Contrairement aux idées reçues, cette bipolarisation ne se fait pas selon une ligne de clivage droite-gauche mais autour de deux partis omnipotents : l'UMP et le PS. Ces deux partis monopolisent le pouvoir depuis près de trente ans et manœuvrent en coulisses pour empêcher l'émergence de nouvelles forces politiques.

La démocratie française de ces trente dernières années, celle du PS de François Mitterrand et du RPR, devenu UMP de Jacques Chirac, est à l'aise avec les opérations d'écoutes téléphoniques. Les hommes au pouvoir n'hésitent pas à surveiller leurs adversaires. D'ailleurs, Nicolas Sarkozy, l'actuel ministre de l'Intérieur et candidat de



l'UMP au scrutin présidentiel, reconnaît que sa présence Place Beauvau le gratifie d'un emplacement de choix pour garder un œil attentif sur ses ennemis politiques.

Cette confusion des genres n'est pas nouvelle. La présence d'un candidat au sein d'un gouvernement n'est pas une première. En 2002, Lionel Jospin, qui représentait le PS à l'élection présidentielle, était le Premier ministre du pays. En 1988, Jacques Chirac, candidat du RPR, occupait également les fonctions de chef du gouvernement.

Parfois, certains sont candidats à leur propre succession. Les deux derniers présidents français, François Mitterrand et Jacques Chirac, ont enchaîné deux mandats successifs. La démocratie française en a pris l'habitude. Serait-elle devenue nostalgique du régime monarchique ? Mais s'il a longtemps hésité, cette fois-ci, le président en place quitte l'Elysée.

Après cette élection, la démocratie française se portera-t-elle mieux ? Cessera-t-elle de sacrifier les libertés individuelles au nom de la sécurité ? Est-ce pour autant que les luttes contre la pauvreté, l'exclusion sociale, la préservation de l'environnement et l'instauration de la paix entre les peuples prendront le dessus sur la recherche permanente de davantage de flexibilité, de productivité et de retour sur investissement ?

La campagne actuelle ne laisse entrevoir aucun espoir. Chaque candidat y va de son flot de promesses en cas de victoire. Chacun chiffre son programme et ceux des adversaires. Les échanges entre candidats donnent lieu à des crêpages de chignons dignes des cours de récréation. Les batailles des chiffres se substituent lamentablement aux débats d'idées.

Les candidats usent de tous les moyens pour convaincre les électeurs de voter pour eux. Tous parlent de rassembler la France alors qu'en réalité, ils cherchent seulement à séduire un maximum d'électeurs. Dans leurs têtes, chaque voix compte et n'a pas de prix. Dans ce jeu de charme, chacun utilise ses propres armes. Un libéral se revendique de Léon Blum et de Jean Jaurès ; le même, à la mort de l'abbé Pierre salue sa mémoire et son combat ! Nicolas Sarkozy, puisqu'il s'agit de lui, sait pourtant qu'à Neuilly-sur-Seine – ville dont il fut le maire de 1983 à 2002 – les logements sociaux ne sont pas nombreux. Ils demeurent en deçà des quotas fixés par la loi. Durant ses mandats à la mairie de Neuilly, Nicolas Sarkozy a préféré enfreindre délibérément la loi et payer des amendes plutôt que construire des logements sociaux.

Selon les journalistes et les experts politiques, Ségolène Royal a innové en initiant des débats participatifs. Elle affirme vouloir



ainsi aller à la rencontre « des gens » et saisir leurs préoccupations. Elle se sent obligée de devoir adapter son langage pour se faire comprendre. Dès lors, le pouvoir d'achat devient « la vie chère » car la candidate socialiste a peur que les électeurs ne la comprennent pas. Afin de ne pas effrayer, productivité et flexibilité de l'emploi se muent dans sa bouche en « efficacité économique ». Il est vrai que Ségolène Royal doit veiller à ménager certains socialistes qui lui reprochent d'être une libérale.

Pendant que les deux favoris des sondages s'épient et se chamaillent, l'un cherchant à plaire à tout le monde, l'autre à ne déplaire à personne, deux autres candidats se voient aussi au second tour.

François Bayrou espère profiter de la situation. Il propose à la France, puisqu'elle hésite entre Ségolène Royal et Nicolas Sarkozy, de changer radicalement en votant pour lui. L'homme ne se revendique ni de droite, ni de gauche, ni de l'UMP et ni du PS. Il se veut la quintessence des deux, puisqu'il se situe au milieu. Mais en réalité, ne s'agit-il pas là d'un non-choix ?

Jean-Marie Le Pen rêve de rééditer son coup de 2002 et cette fois-ci d'aller jusqu'au bout...jusqu'à l'Élysée. C'est son rêve; c'est mon cauchemar. Battu au premier tour, mais ayant obtenu un score conséquent, avec qui

Jean-Marie Le Pen cherchera-t-il à conclure un accord ? Donnera-t-il des instructions de vote ? Si le candidat du Front national obtient de nouveau un score compris entre 15 et 20%, son parti aura définitivement acquis une respectabilité sur l'échiquier politique français. Les élections législatives succéderont à la présidentielle. Tout est possible. Des élus du Front national peuvent faire leur entrée à l'Assemblée nationale et qui sait peut-être même au gouvernement... Ainsi va la démocratie du nombre.

© Youssef Jebri, mars 2007.